

Image not found or type unknown



Curatelle renforcée

Par **Uschanoff Edith**, le **29/07/2019** à **18:50**

Bonjour à tous. J'aimerais savoir,dans le cas de curatelle renforcée,si le curateur peut vendre le bien commun du couple,sachant que le curateur est la conjointe de la personne protégée. La maison appartient aux 2 conjoints. Merci de vos lumières.